DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de Toulouse
MAIRIE
DE
VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 031-213105877-20220711-A1582022-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N°158-2022
DECISION D'AUTORISATION DE SUBVENTION

Objet : Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement de l'acquisition de deux charriots buffet pour la cantine scolaire, pour un montant total de 2 800.00 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal accordée au Maire en date du 23/06/2020 ;

Le Maire de Villeneuve-lès-Bouloc ;

DECIDE

Article 1 : De demander une subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour le financement de l'acquisition de deux charriots buffet pour la cantine scolaire, pour un montant total de 2 800.00 € HT.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et au comptable de la collectivité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc, Le 08/07/2022

Le Maire, André GALLINARO

MAIRIE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC (Hte-Gne)

Mairie – Place Publique – 31620 – Tél. : 05 61 82 02 29 – Fax : 05 61 82 76 19 – mail : comptabilite@villeneuvelesbouloc.fr